

REGLEMENT EPS Collège J.S Pons

(Année scolaire 2014-2015)

AVANT LE COURS :

A la sonnerie se placer dans le rang et attendre le professeur pour l'appel.

Il est interdit de traverser sans l'autorisation de l'enseignant (ne pas appuyer sur le bouton tant que l'enseignant n'a pas fermé le portillon).

DANS LE GYMNASSE et AUX VESTIAIRES :

Présenter ses chaussures à semelles propres et si possible blanches pour les séances à l'intérieur.

Respecter les vestiaires filles et garçons

Pour des raisons de sécurité, le laçage des chaussures doit permettre au pied d'être réellement tenu. Sortir du vestiaire calmement et se rendre vers le lieu du cours (gymnase, terrain extérieur).

Pour les déplacements au stade Maillol, l'élève doit arriver avec sa tenue.

PENDANT LE COURS :

Pour chaque activité se conformer aux règles et aux consignes données par le professeur. Respecter les lieux (chaussures adaptées, pas de crachats).

Respecter les autres par un comportement ne les mettant pas en danger (coups de pieds dans un ballon, bousculade, chahut, etc.) et par une écoute des consignes ou conseils donnés par le professeur.

Tout élève se doit de participer à la mise en place et au rangement du matériel qu'il doit également respecter pour la sécurité de tous. Les dégradations seront facturées à la famille.

FIN DU COURS :

Attendre que le professeur autorise les élèves à regagner les vestiaires dans le calme et se changer.

Attendre que le professeur vous donne l'autorisation de quitter le gymnase.

Ne pas traverser sans le professeur.

LES INAPTITUDES AUX COURS D'EPS :

Dans tous les cas (sauf cas particulier) la présence en cours est obligatoire.

Les certificats médicaux sont obligatoirement délivrés par le Médecin, ils doivent signaler la durée de l'inaptitude et bien expliciter les mouvements à proscrire. Ils seront présentés en début de cours.

Pour signaler un problème ponctuel, les parents doivent remplir le feuillet turquoise dans le carnet de liaison. **Le mot parental ne dispense pas l'élève d'amener sa tenue.**

LES 10 REGES D'OR EN E.P.S

1 Ponctualité

2 Une tenue pour pratiquer

3 Ne pas se pendre aux poteaux de hand et paniers de basket.

4 Interdiction d'utiliser tout appareil multimédia (téléphone, lecteur MP3)

5 Laisser les objets de valeur à la maison

6 ne pas traverser sans l'autorisation du professeur

7 Informer son professeur si vous avez un problème de santé et présenter une dispense.

8 Trois oublis de tenue sont autorisés pour l'année.

Devant l'augmentation du nombre d'élèves oubliant leurs tenus, l'équipe des professeurs d'EPS décide de mettre en place le système (*) suivant :

Tout élève ayant oublié sa tenue partira au CDI avec un devoir à faire (préparer l'échauffement ou un exercice qu'il dirigera au cours suivant), ce dernier sera noté (points de participation et connaissances)

9 Écouter les consignes et respecter ses camarades.

10 S'informer par le biais du tableau d'affichage de l'AS

*Nouvelle procédure pour les oublis de tenue. Elle vise à :

-développer chez l'élève sa capacité à communiquer avec autrui.

-développer les connaissances de base (la lecture et l'écriture, recherche d'un document, exploitation de celui-ci)

-donner du sens aux apprentissages proposés en EPS (utilité de l'échauffement...)

L'élève s'engage à respecter ces consignes pour un bon déroulement des cours.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Signature de l'élève

Signature des parents qui en ont pris connaissance